

Date de convocation du conseil
13/06/2017

Date d'affichage : 28/06/2017

Nbre de membres en exercice: 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants : 12

DELIB2017- 42

Objet :

**MAPA
Révision du PLU de
Fréterive**

Choix du bureau d'études

*Le Maire certifie le
caractère exécutoire de cet
acte.*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le 20 juin à 18h30,
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la
présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire de Fréterive

PRESENTS : BUEVOZ Eve - REVERDY Bernard - MIGUET Jean -
TRUSCELLO Bernard - BUEVOZ Guy - GRANGE Christelle -
AZNAG Rachid - DI-MASULLO Vincenza - DIE-FRANCOZ Marie-
Hélène - MÜLLER Françoise - BOUCHE Fabrice - DECOMBLE
Aurore -

ABSENTS EXCUSES : PICHON Yannick - CHABANOL David -
GERLIER Géraldine
Elu secrétaire : Guy BUEVOZ

Madame le Maire rappelle que la commune de Fréterive est
actuellement couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé
le 21/07/2007. Conformément à l'article L.153-27 du Code de
l'urbanisme, le Conseil municipal de Fréterive a été amené à
réaliser une analyse des résultats du PLU en vigueur et à se
prononcer sur l'opportunité de mettre le PLU en révision. Par
délibération du Conseil municipal du 14 mars 2017, les élus se
sont ainsi prononcés favorablement sur l'opportunité de réviser le
PLU de la commune.

Suite à cette délibération, la commune a engagé une consultation,
sous la forme d'un marché à procédure adaptée, dans le but de
recruter un bureau d'études pour l'accompagner dans la révision
du PLU. Avec l'appui des urbanistes de Métropole Savoie, un
cahier des charges précisant les attentes de la commune a été
rédigé afin de lancer la consultation. Huit offres ont été adressées
à la commune le 2 juin 2017.

A l'issue de l'analyse technique et financière des offres,
comportant une audition de trois bureaux d'études par le jury
réuni le 15 juin 2017, le groupement « Crouzet Urbanisme –
Ecoter » a été choisi. Le prix global de la prestation s'élève à
35668 € HT répartie en une tranche ferme de 33 968 € HT et une
tranche optionnelle de 1700 € HT, cette tranche optionnelle étant
elle-même divisée en trois selon la décomposition suivante :
Appui à l'évaluation économique, 3 jours à 500 € HT soit 1500 €,
Appui juridique inclus dans la proposition tranche ferme,
Réunions supplémentaires incluses dans la proposition tranche
ferme, Reproduction au format papier 100 € HT, Panneau
d'exposition 100 € HT).

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL
MUNICIPAL, à l'unanimité,**

APPROUVE la proposition du groupement « Crouzet
Urbanisme – Ecoter » pour la mission de révision du PLU de
Fréterive pour un montant de 35 668 € HT;

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché et tous
documents nécessaires à sa passation ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301209-20170620-DELIB2017-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Mme le Maire,
Eve BUEVOZ

